



L'HONORABLE | THE HONOURABLE  
**Tony Ince**  
SÉNATEUR | SENATOR  
CANADA

# Projet de loi sur les maladies du sang adopté par le Sénat

**Le projet de loi S-201 vise à soutenir les Canadiens atteints de la maladie falciforme,  
une maladie rare et douloureuse**

**Ottawa, le 18 novembre 2025** – Un projet de loi susceptible d'alléger les souffrances de milliers de Canadiens nés avec une maladie du sang invalidante a été adopté par le Sénat et sera maintenant examiné par la Chambre des communes.

Le projet de loi d'intérêt public S-201 du sénateur [Tony Ince](#), [\*Loi sur le cadre national sur la maladie falciforme\*](#), a été adopté en troisième lecture le mardi 18 novembre 2025. Initialement déposé par l'honorable D<sup>r</sup> [Marie-Françoise Mégie](#), aujourd'hui retraitée, ce projet de loi nécessiterait le gouvernement fédéral d'élaborer un cadre global pour soutenir les personnes atteintes de maladie falciforme et leurs proches aidants.

Environ 6 500 Canadiens sont atteints de la maladie falciforme, laquelle est associée à des origines ethniques principalement issues de l'Afrique de l'Ouest, des Caraïbes, du Moyen-Orient et de l'Asie du Sud, ce qui entraîne un impact disproportionné sur la communauté noire.

Les personnes atteintes de la maladie falciforme, présentent des globules rouges en forme de croissant ou de faucille, qui s'agglutinent et bloquent la circulation sanguine. Cela peut entraîner des douleurs intenses et une privation d'oxygène.

Ces crises douloureuses peuvent être déclenchées par des températures extrêmes, la déshydratation, le stress et les infections. Elles peuvent également engendrer des complications telles qu'un AVC, des lésions organiques et de graves infections bactériennes. Le traitement nécessite fréquemment des transfusions sanguines et de longs séjours à l'hôpital.

Le plan en neuf points du projet de loi S-201 vise à remédier au manque de connaissances sur la maladie falciforme chez les professionnels de la santé en exigeant une meilleure formation et une prise en charge améliorée grâce à la création d'un registre national et d'un réseau national de recherche. D'autres volets du projet de loi visent à corriger les inégalités financières en rendant la maladie falciforme admissible aux prestations d'invalidité, aux crédits d'impôt et aux régimes publics d'assurance médicaments. Le projet de loi souligne également la nécessité d'un approvisionnement en sang plus diversifié.

## **EN BREF**

- L'espérance de vie des personnes atteintes de maladie falciforme est d'environ 55 ans.
- Les patients sont fréquemment traités par transfusion sanguine. Le sang le plus compatible provient de donneurs d'origine ethnique similaire. Or, en 2023, seulement 1 % des donneurs de sang au Canada étaient noirs, alors qu'ils représentent 4,3 % de la population totale.
- Le seul traitement curatif connu est la greffe de moelle osseuse; cependant, ce traitement ne peut être offert à tous en raison du risque de complications.

## **CITATIONS**

« Ce projet de loi pourrait remédier à bon nombre des inégalités auxquelles sont confrontées les personnes atteintes de la maladie falciforme. Les professionnels de la santé en dehors des grands centres ne savent souvent Zajdmanpas comment traiter adéquatement ces patients ; ils sont souvent ignorés, étiquetés comme toxicomanes et laissés à souffrir de douleurs atroces et de lésions organiques permanentes. Ils se voient également refuser les prestations d'invalidité et les crédits d'impôt auxquels ont droit les autres Canadiens, et les chercheurs médicaux dans ce domaine ont peu ou pas accès aux sources de financement. La Chambre des communes doit examiner ce projet de loi dès que possible. Les personnes atteintes de la maladie falciforme méritent d'être traitées avec compassion et dignité. »

- Sénateur Tony Ince

« Nous avons franchi une étape monumentale dans notre cheminement vers l'équité en santé. L'adoption du projet de loi S-201 par le Sénat représente un moment historique pour les personnes atteintes de la maladie falciforme. Nous célébrons cette réalisation et attendons avec intérêt les prochaines étapes à la Chambre des communes. »

- Biba Tinga, aidante naturelle et présidente de l'Association canadienne de l'anémie falciforme

### **Pour plus d'information :**

Nancy Radcliffe  
Conseillère aux affaires parlementaires  
Cabinet de l'honorable Tony Ince  
343 543-1623 | [nancy.radcliffe@sen.parl.gc.ca](mailto:nancy.radcliffe@sen.parl.gc.ca)